

Rapport annuel 2010

REVOR | FONDATION COMMUNAUTAIRE 2^e PILIER

Powered by PRIMANET

Sommaire

| | |
|--------------------------------------|----|
| L'exercice 2010 en bref | 4 |
| Avant-propos | 5 |
| Offres de produits et de prestations | 7 |
| Activité commerciale | 8 |
| Bilan et compte d'exploitation | 9 |
| Annexe aux comptes annuels | 12 |
| Rapport de l'organe de contrôle | 21 |
| Organes | 22 |

L'exercice 2010 en bref

| en 1'000 CHF | 2010 | 2009 |
|--|------------------|---------|
| Total du bilan | 1'048'163 | 976'238 |
| Capital de prévoyance | 954'976 | 887'163 |
| Provisions techniques | 17'074 | 15'191 |
| Réserve pour fluctuation des valeurs | 12'872 | 12'579 |
| Capital de fondation, fonds libres | 20'454 | 18'337 |
| Cotisations et versements ordinaires, autres cotisations et versements | 92'731 | 86'998 |
| Frais d'administration | 4'532 | 4'058 |
| Bénéfice avant la dissolution de la réserve pour fluctuation des valeurs | 5'022 | 9'606 |
| Nombre | | |
| Entreprises membres | 1'381 | 1'386 |
| Assurés actifs | 12'836 | 12'344 |
| Bénéficiaires de rente | 1'883 | 1'830 |
| Degré de couverture en vertu de l'art. 44 OPP2 | 103.5 % | 103.5 % |
| Résultat net du placement de la fortune | 1.91 % | 2.43 % |

Avant-propos

Chères clientes, chers clients,

Comment l'année s'est-elle déroulée? Pour la politique

Jetons un bref regard en arrière: premièrement, la polémique ayant précédé la votation du 7 mars 2010 concernant les arnaqueurs, les escrocs dans le 2^e pilier, les générateurs de coûts, etc., nous a posé des problèmes, cette polémique ayant finalement détourné le regard de l'essentiel. L'électorat a nettement rejeté la réduction du taux de conversion des rentes. Admettons que le peuple a toujours raison, mais cette décision ne résout naturellement pas les problèmes. Avant la votation, REVOR fondation communautaire 2^e pilier a commenté sur son site Internet les effets d'un refus du projet du Conseil fédéral et a constaté que les consolidations techniques pour chaque nouveau rentier s'élèvent à 9 – 12% du capital. Ce capital doit être disponible et être financé par le résultat annuel. Ainsi, cette année encore, le besoin de réserves supplémentaires de REVOR fondation communautaire 2^e pilier s'élève à 2 mio. Il est finalement financé par tous les assurés actifs au moyen des prélèvements effectués sur les excédents et le résultat annuel. Autrement dit : sans cette réserve supplémentaire avec le taux de conversion correct, tous les assurés actifs profiteraient d'excédents d'environ 1 mio plus élevés.

Comment l'année s'est-elle déroulée? Pour REVOR

REVOR fondation communautaire 2^e pilier peut à nouveau se prévaloir d'un exercice réussi. Pour la première fois dans l'histoire de la fondation, la somme au bilan s'élève à plus de 1 milliard, ce qui nous réjouit beaucoup. Cela nous montre que nous jouissons de la confiance de nos clients et que nous sommes de plus en plus choisis en tant qu'alternative aux fondations collectives des gros assureurs. Ce sont les meilleures conditions pour gagner de nouveaux clients à l'avenir. Diverses enquêtes publiées dans les médias ont attesté que le rapport prix-prestation de REVOR fondation communautaire 2^e pilier est excellent.

- Le taux de couverture s'élève à 103.5% et est décrit à plusieurs reprises comme étant stable.
- Les réserves techniques ont pu être approvisionnées de 2 mio supplémentaires, soit au total 17.07 mio. Ainsi, toutes les obligations de REVOR fondation communautaire 2^e pilier sont attestées selon les recommandations des experts.
- Les réserves pour fluctuations des valeurs ont pu être augmentées de 0.3 mio et s'élèvent actuellement à un montant

total de CHF 12.87 mio. La valeur cible des réserves pour fluctuations des valeurs est donc atteinte.

- Les institutions prévoyance se sont vues créditer à nouveau des excédents de 2.88 mio.
- Les primes de risque pour l'année en cours restent stables.

Comment l'année s'est-elle déroulée? Pour les marchés des capitaux

Les marchés des capitaux ne se sont pas calmés, même pendant la deuxième année suivant la crise financière globale. Les intérêts sont restés à un bas niveau sans grand changement et les réserves pour fluctuations des valeurs exorbitantes ont ruiné les projets d'un grand nombre d'investisseurs. Il est un fait que les emprunts obligataires en monnaies étrangères ont eu des rendements un peu plus élevés, mais l'effondrement des cours par rapport au franc suisse «mange» ces rendements et il en résulte même des rendements négatifs. Jusqu'en décembre de l'année sous rapport, cela a été très marqué concernant l'EURO et le dollar US. Les marchés des actions ont aussi majoritairement évolué «latéralement». Au total, le résultat des placements est certes positif, mais il ne suffit pas pour garantir les futurs engagements non financés (p. ex. taux de conversion trop élevés), sans parler d'atteindre les réserves pour fluctuations visées, ce qui est malheureusement le cas de beaucoup de caisses en Suisse. Avec le système de REVOR, selon lequel la banque régionale garantit au minimum la rémunération LPP de REVOR fondation communautaire 2^e pilier, la problématique décrite ci-dessus est en grande partie éliminée.

Comment l'année s'est-elle déroulée? Pour la prévoyance professionnelle en politique

Rarement un sujet de la prévoyance professionnelle n'a autant polarisé que la réforme des structures de la prévoyance professionnelle envoyée en procédure de consultation par le Conseil fédéral. Rappelons-nous : il y a quelques années, Swissfirst et la caisse de pension de Rieter faisaient les gros titres. Les réactions dans les médias étaient alors violentes, populistes, et ce sont surtout les médias de boulevard qui ont monté les cas en épingle. Il en est résulté la volonté politique d'empêcher les abus par des régulations supplémentaires. Les dispositions actuelles concernant l'OPP1 et l'OPP2 sont presque unanimement rejetées partiellement ou totalement par les associations de branches et les fondations.

REVOR fondation communautaire 2^e pilier a également donné à l'administration fédérale une réponse de consultation. Nous sommes clairement d'avis que le nombre le plus élevé de régulations ne peuvent empêcher d'autres abus. Davantage de régulations ne transforment pas subitement les moutons noirs en anges. Une inflation de dispositions légales et d'ordonnances ne font qu'augmenter les coûts de la prévoyance, freiner l'efficacité et finalement se pose la question de la faisabilité du système à temps partiel du Conseil de fondation et de l'administration de prévoyance. Les nouvelles régulations continuelles fatiguent les entrepreneurs de la propre responsabilité sociale et le danger supplémentaire d'érosion de fondations d'entreprises et la concentration sur moins d'institutions communautaires augmente.

La diminution d'institutions autonomes fait fondre la diversité de prévoyance et finalement, il ne reste plus qu'un amalgame et une diversité limitée. De plus, les entreprises, fatiguées des directives constamment nouvelles, vont se concentrer sur la prévoyance obligatoire et redimensionner les institutions de prévoyance surobligatoires. Cela ne peut et ne doit pas être l'option future.

Comment l'année s'est-elle déroulée? Pour le Conseil de fondation

Le Conseil de fondation a traité les affaires dans le cadre de quatre séances ordinaires. Suite au départ de Madame Irene Ludwig à mi 2010, sa succession a dû être organisée. En raison de la renonciation à l'élection de tous les représentants des employeurs nommés en tant que candidats de remplacement, une procédure d'élection extraordinaire a dû être organisée. Le Conseil de fondation est tenu par une révision des statuts de simplifier et de professionnaliser la procédure d'élection. Monsieur Simon Graa, responsable prévoyance et placements, Saanenbank,

3792 Saanen, a été élu successeur de Madame Irene Ludwig, qui a été remerciée cordialement par le Conseil de fondation pour son travail et son engagement. Le Conseil de fondation et l'administration souhaitent à Monsieur Graa plein succès dans sa nouvelle fonction.

Le Conseil de fondation et le gérant remercient tous les clients et clientes pour leur confiance et leur fidélité, tous les collaborateurs et collaboratrices de Primanet AG qui a su relever les défis au quoti-dien et tous les fournisseurs pour leur soutien.



Emil Gafner
Président du Conseil
de fondation



Thomas Schneebeli
Gérant

Le Conseil de fondation

Représentants patronaux



Emil Gafner
Président
Directeur de la Clientis Bank Leerau
5054 Kirchleerau



Carl von Heeren
vice-président
Directeur d'Ireca SA
5734 Reinach



Simon Graa
Vice-directeur SB Saanen Bank AG
SB Saanen Bank AG
3792 Saanen

Représentants des salariés



Karin Grütter
Gestion de projets, Marketing
Inter-Translations SA
3001 Bern



Pia Giger
Agente fiduciaire
Häfliger Treuhand AG
5043 Holziken



Cornelia Baumann
Secrétaire communale
Administration communale
de Wileroltigen
3207 Wileroltigen

Offres de produits et de prestations

REVOR Fondation communautaire 2^e pilier a pour but la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP (loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité) et sert à la couverture de la prévoyance obligatoire et subobligatoire.

Il s'agit d'une œuvre commune des banques régionales s'adressant aux petites et moyennes entreprises sans propre caisse de pension. L'affiliation à REVOR Fondation communautaire 2^e pilier garantit un suivi professionnel de la prévoyance du personnel de votre entreprise, conformément aux prescriptions légales de la LPP.

Une solution de caisse de pension ne peut être réalisée qu'avec un partenaire fort qui connaît les besoins des différentes entreprises tout en étant très compétitif. Optez donc pour REVOR Fondation communautaire 2^e pilier.

Promotion économique régionale

L'étroite collaboration que REVOR Fondation communautaire 2^e pilier entretient depuis de nombreuses années avec les banques régionales, en particulier avec les Banques RBA, vous offre, en tant que client, de multiples avantages:

- Les capitaux de prévoyance de votre caisse de pension sont investis par REVOR Fondation communautaire 2^e pilier dans votre région, au travers de la banque régionale correspondante.
- De cette manière, les capitaux de la caisse de pension sont utilisés principalement dans le financement de logements à usage propre et, si les conditions de solvabilité sont bonnes, également dans l'octroi de crédits commerciaux à des entreprises opérant dans la région.
- La banque régionale concernée garantit la rémunération minimale LPP vis-à-vis de REVOR Fondation communautaire 2^e pilier. Votre prévoyance est ainsi en sécurité. Les fortes fluctuations qui affectent les marchés financiers n'ont pratiquement aucune influence sur les capitaux des caisses de pension.

Des prestations de prévoyance compétentes pour un bon rapport qualité/prix

Les collaborateurs de Primanet SA qui travaillent pour REVOR Fondation communautaires jouissent d'une bonne formation pratique et sont organisés de telle manière que vous connaîtrez toujours, en tant que client, vos interlocuteurs. Cela nous permet de vous offrir un service personnalisé, rapide et compétent. Nous vous proposons des solutions de prévoyance adaptées à vos besoins et attachons beaucoup d'importance à la transparence. C'est ainsi que, depuis des années, nous indiquons séparément les différents éléments des cotisations de prévoyance (frais d'administration, primes de risque, cotisations d'épargne), de sorte que les collaborateurs de toutes les sociétés affiliées bénéficient également d'une vue d'ensemble claire et transparente de la caisse de pension.

Les frais d'administration de REVOR Fondation communautaire sont, depuis des années, très bas – comme le montre également la comparaison sectorielle* – et seront adaptés modérément. Ils se chiffrent au 1er janvier 2011 à CHF 300.00 par personne assurée et par an. Cela correspond à une contribution mensuelle de CHF 25.00 par collaborateur pour la gestion de la caisse de pension.

En raison de conditions d'admission tenant compte du risque pour les nouveaux clients, REVOR Fondation communautaire 2^e pilier a réussi à maintenir la réassurance à un bas niveau. Le niveau de tarif annuel est extrêmement intéressant pour tous les clients de REVOR Fondation communautaire 2^e pilier et contribuera à réduire vos charges salariales annexes.

*La comparaison des Fondations collectives parait chaque année à la mi-juin dans le Sonntags Zeitung.

Plans de prévoyance flexibles et attrayants

Pour couvrir vos besoins de prévoyance, choisissez l'un de nos plans REVOR standard ou déterminez, avec un plan REVOR spécial, la solution sur mesure qui vous convient. En cas de besoin, celle-ci peut être complétée par un plan cadre ou par un plan complémentaire.

(Pour de plus amples informations sur l'offre de produits et de prestations: cf. www.revor.ch)

Activité commerciale

Au 31 décembre 2010, 1'381 entreprises (-5) comptant 12'836 (+492) assurés étaient affiliées à REVOR fondation communautaire 2^e pilier. Durant l'année en cours, 66 adhésions sans personnel ou faisant suite à des faillites ont été corrigées au moyen d'une rectification de l'effectif. De plus, 18 institutions de prévoyance ont résilié leur contrat d'adhésion au 31.12.2010. Au total cependant, il en résulte à nouveau une augmentation nette réjouissante de personnes assurées.

La somme au bilan est passée de 976 mio en 2009 à 1'048 mio en 2010. Pour la première fois en 25 années d'histoire, REVOR fondation communautaire 2^e pilier a atteint la limite du milliard. Un seuil planifié depuis longtemps a donc été dépassé. Le Conseil de fondation et le gérant remercient cordialement tous les participants pour leur infatigable engagement.

Pendant l'année sous revue, REVOR fondation communautaire 2^e pilier a rémunéré les avoirs LPP ainsi que les avoirs de vieillesse surobligatoires au taux minimal LPP de 2%. Même si la situation des intérêts s'oppose à une rémunération élevée uniforme, le Conseil de fondation a de nouveau maintenu la philosophie de base de la fondation du taux d'intérêt uniforme.

Pendant l'année sous revue, la communication de notre réassureur Mobilière Vie selon laquelle une participation aux excédents (legal quote) serait à nouveau versée nous a réjouis. Au total, des fonds s'élevant à 3.88 mio ont alimenté la fondation. Le Conseil de fondation a décidé d'en attribuer 1 mio aux réserves techniques et d'affecter les excédents restant de 2.88 mio sous forme de fonds libres aux différentes institutions de prévoyance proportionnellement au pro rata de la prime de risque versée. **Les commissions de prévoyance paritaires de chaque institution de prévoyance décident de l'utilisation de ces fonds libres dans le cadre des dispositions légales. En tant que norme, nous recommandons la répartition à 100% aux personnes assurées, en vue d'augmenter leur avoir de vieillesse.**

Le taux de couverture de REVOR fondation communautaire 2^e pilier

s'élève au 31.12.2010 toujours à 103.5%. Le résultat financier est à nouveau très réjouissant. Les réserves techniques ont augmenté à 17.07 mio (année précédente 15.19) et les réserves de fluctuation de valeurs à 12.87 mio (année précédente 12.58 mio).

Au niveau de la fondation communautaire, aucun état de fait de liquidation partielle présumée n'est connu, alors qu'au niveau des caisses de pension, 4 liquidations partielles sont pendantes.

Les projets planifiés ont tous pu être réalisés ou leur réalisation a déjà débuté. Le projet REVOR online a pu ainsi être accéléré grâce à un grand élan et la collaboration de partenaires externes et les principales lignes sont terminées. La mise en production aura lieu en mai 2011. Avec REVOR online, nos clients ont la possibilité de communiquer avec REVOR par voie électronique dans un environnement protégé et de remettre les mandats de mutation à la fondation. Tous les documents des employeurs seront ainsi électroniquement à la disposition des clients en vue d'être téléchargés ou imprimés. En parallèle, nos partenaires de distribution disposent avec REVOR online d'un moyen d'information leur permettant de consulter les documents mis à la disposition des clients. Nos partenaires de distribution peuvent ainsi renseigner les clients en tout temps.

En décembre 2010, le Conseil de fondation de REVOR fondation communautaire 2^e pilier a décidé de signer un contrat de collaboration avec la Mobilière. Nous espérons ainsi obtenir une nette extension notre volume d'affaires, notamment aussi grâce à notre excellente collaboration avec les actuels partenaires de distribution, les banques régionales et des courtiers sélectionnés. Entretemps, REVOR fondation communautaire 2^e pilier a conclu un contrat de collaboration avec 68 courtiers (52 l'année précédente).

Les comparaisons avec la concurrence effectuées dans les médias le prouvent depuis des années : REVOR fondation communautaire 2^e pilier est un fournisseur solide et avantageux de produits du 2^e pilier, qui jouit d'une excellente renommée.

C'est notre devoir pour l'avenir!

Bilan et compte d'exploitation

Bilan au 31 décembre 2010

| en 1'000 CHF | 31.12.2010 | 31.12.2009 |
|---|------------------|------------|
| Actifs | | |
| Placements | 1'047'721 | 975'504 |
| Liquidités et placements sur le marché monétaire | 1'011'568 | 927'003 |
| Créances | 2'852 | 1'724 |
| Placements chez l'employeur | 957 | 1'167 |
| Prêts et hypothèques | 0 | 157 |
| Titres | 29'556 | 42'581 |
| Participations et prêts Prias Holding SA | 2'788 | 2'872 |
| Compte de régularisation actifs | 442 | 734 |
| Total des actifs | 1'048'163 | 976'238 |
| Passifs | | |
| Dettes | 3'273 | 3'466 |
| Prestations de libre passage et rentes | 212 | 711 |
| Banques / Assurances | 2'285 | 1'873 |
| Autres dettes | 776 | 882 |
| Compte de régularisation passifs | 11'092 | 14'074 |
| Réserve de cotisations de l'employeur | 28'422 | 25'428 |
| Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation | 28'166 | 25'109 |
| Réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation | 256 | 319 |
| Capitaux de prévoyance et provisions techniques | 972'050 | 902'354 |
| Capital de prévoyance assurés actifs | 954'746 | 886'907 |
| Capital de prévoyance bénéficiaires de rente | 230 | 256 |
| Provisions techniques | 17'074 | 15'191 |
| Réserve pour fluctuation des valeurs | 12'872 | 12'579 |
| Capital de fondation, fonds libres (+)/découvert (-) | 20'454 | 18'337 |
| Fonds libres d'institutions de prévoyance | 20'650 | 18'987 |
| Découverts d'institutions de prévoyance | -196 | -650 |
| Fonds libres (+)/découvert (-) de la Fondation communautaire | 0 | 0 |
| Situation en début de période | 0 | 0 |
| Excédent des produits (+)/Excédent des charges (-) | 0 | 0 |
| Total des passifs | 1'048'163 | 976'238 |

Compte d'exploitation 1^{er} janvier au 31 décembre 2010

| en 1'000 CHF | 2010 | 2009 |
|---|-----------------|----------|
| Cotisations et versements ordinaires, autres cotisations et versements | 92'731 | 86'998 |
| Cotisations des salariés | 38'183 | 35'985 |
| Cotisations de l'employeur | 39'556 | 37'410 |
| Primes uniques et rachats | 8'102 | 6'983 |
| Contributions d'assainissement des salariés | 38 | 41 |
| Contributions d'assainissement de l'employeur | 38 | 41 |
| Apports en cas de reprise d'assurés | 919 | 650 |
| Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur | 5'274 | 5'325 |
| Subsides du fonds de garantie | 621 | 563 |
| Prestations d'entrée | 98'996 | 89'938 |
| Apports de libre passage | 98'685 | 89'398 |
| Paievements versements anticipés pour la propriété du logement/divorce | 311 | 540 |
| Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée | 191'727 | 176'936 |
| Prestations réglementaires | -41'099 | -35'167 |
| Rentes de vieillesse | -10'230 | -8'356 |
| Rentes de survivant | -1'681 | -1'445 |
| Rentes d'invalidité | -5'223 | -5'283 |
| Autres prestations réglementaires | -71 | -61 |
| Prestations en capital à la retraite | -22'745 | -18'800 |
| Prestations en capital au décès et à l'invalidité | -1'149 | -1'222 |
| Prestations extra-réglementaires | -74 | -74 |
| Prestations de sortie | -81'742 | -91'438 |
| Prestations de libre passage en cas de sortie | -72'864 | -81'826 |
| Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce | -7'927 | -6'575 |
| Autres versements en cas de dissolutions de caisses/sorties | -951 | -3'037 |
| Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés | -122'915 | -126'679 |
| Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations | -70'077 | -50'068 |
| Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs | -50'448 | -32'740 |
| Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rente | 26 | 14 |
| Dissolution (+)/Constitution (-) de provisions techniques | -1'883 | -1'816 |
| Rémunération du capital épargne | -17'391 | -16'527 |
| Dissolution (+)/Constitution (-) de réserves de cotisations | -2'994 | -3'081 |
| Dissolution (+)/Constitution (-) de fonds libres d'institutions de prévoyance | 3'067 | 5'472 |
| Augmentation (+)/Constitution (-) de découverts d'institutions de prévoyance | -454 | -1'390 |

| en 1'000 CHF | 2010 | 2009 |
|--|----------------|---------|
| Produits de prestations d'assurance | 23'757 | 21'383 |
| Prestations d'assurance | 19'876 | 17'629 |
| Parts aux bénéficiaires des assurances | 3'881 | 3'754 |
| Charges d'assurance | -35'618 | -34'267 |
| Primes d'assurance | -12'781 | -12'275 |
| Apports uniques aux assurances | -22'324 | -21'509 |
| Cotisations au fonds de garantie | -513 | -483 |
| Résultat net de l'activité d'assurance | -13'126 | -12'695 |
| Résultat net du placement de la fortune | 18'994 | 22'557 |
| Intérêts sur les comptes bancaires et les placements du marché monétaire | 19'005 | 17'898 |
| Intérêts moratoires sur les prestations de libre passage | -281 | -299 |
| Résultat net des créances | 95 | 100 |
| Intérêts sur placements chez l'employeur | -79 | -85 |
| Intérêts sur prêts et hypothèques | 6 | 15 |
| Intérêts et dividendes sur titres | 830 | 772 |
| Résultats nets des cours sur titres | -415 | 4'306 |
| Produits des participations et prêts Prias Holding SA | 110 | 123 |
| Frais d'administration de la fortune | -277 | -273 |
| Autres produits | 3'736 | 3'961 |
| Contributions aux frais d'administration | 3'629 | 3'543 |
| Produits résultant des prestations fournies | 89 | 68 |
| Produits divers | 18 | 350 |
| Autres frais | -50 | -159 |
| Frais d'administration | -4'532 | -4'058 |
| Frais d'administration | -4'500 | -4'027 |
| Frais de marketing et de publicité | -32 | -31 |
| Excédent des produits (+)/des charges avant constitution/dissolution de la réserve pour fluctuation des valeurs | 5'022 | 9'606 |
| Dissolution (+)/Constitution (-) de la réserve pour fluctuation des valeurs | -293 | -2'915 |
| Excédent des produits (+)/Excédent des charges (-) | 4'729 | 6'691 |
| Part institutions de prévoyance | 4'729 | 6'691 |
| Part Fondation communautaire | 0 | 0 |

Annexe aux comptes annuels

I Bases et organisation

Forme juridique et but

REVOR Fondation communautaire 2^e pilier est une fondation de droit privé. En vertu de l'acte de fondation, elle a pour but la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et des dispositions d'exécution LPP pour les employés et les employeurs des entreprises affiliées à la Fondation dont le siège ou des sites d'exploitation sont en Suisse ainsi que pour leurs proches et leurs survivants par l'octroi de prestations en cas de vieillesse, de décès ou d'invalidité. L'activité s'étend à l'ensemble du territoire suisse.

Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite auprès de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sous le numéro C1.0074. Elle verse les cotisations requises au fonds de garantie.

Indication des actes et des règlements

L'exécution de la prévoyance professionnelle et du placement de la fortune est définie dans des règlements. Il s'agit des documents et avenants suivants:

| Document | Date | Valable dès le | Remarques |
|---|------------|----------------|---|
| Acte de fondation | 10.10.2007 | 1.6.2007 | Approuvé par l'OFAS le 18.4.2007 |
| Règlement d'organisation et d'administration | 31.12.2008 | 1.1.2009 | Transmis à l'OFAS |
| Règlement de prévoyance «plans enveloppants» | 5.9.2006 | 1.1.2007 | Rapport OFAS le 17.1.2007 |
| Règlement de prévoyance «plans surobligatoires» | 5.9.2006 | 1.1.2007 | Rapport OFAS le 17.1.2007 |
| Règlement sur les placements en titres | 10.9.2009 | 1.1.2010 | Transmis à l'OFAS |
| Règlement de placement de REVOR Fondation communautaire 2 ^e pilier | 15.12.2010 | 15.12.2010 | Transmis à l'OFAS |
| Règlement sur la liquidation partielle | 3.12.2009 | 1.6.2009 | Approuvé et décrété par l'OFAS le 19.1.2010 |
| Règlement sur les principes d'établissement du bilan et d'évaluation | 15.3.2006 | 31.12.2005 | Approuvé par l'OFAS le 18.7.2006 |

Organe de gestion paritaire/Droit de signature

| Membres du Conseil de fondation | Représentation | Mandat | Droit de signature |
|---------------------------------|-----------------------------|-----------|--------------------|
| Monsieur Emil Gafner | représ. patronal/Président | 2009-2013 | collectif à deux |
| Monsieur Carl von Heeren | représ. patronal/vice-prés. | 2009-2013 | collectif à deux |
| Monsieur Simon Graa | représ. patronal | 2010-2013 | aucun |
| Madame Pia Giger | représ. salariés | 2010-2013 | aucun |
| Madame Karin Grütter | représ. salariés | 2009-2013 | aucun |
| Madame Cornelia Baumann | représ. salariés | 2009-2013 | aucun |

Gérant d'administration

Monsieur Thomas Schneebeli

Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Le mandat en tant qu'expert en matière de prévoyance professionnelle a été délivré à la société ABCON AG, Bern.

Le conseil de fondation a désigné PricewaterhouseCoopers AG, Berne, comme organe de révision pour l'année 2010. REVOR Fondation communautaire est rattachée au niveau organi-

sationnel à Primanet SA et lui a délégué l'exécution de toutes les activités de prévoyance au moyen d'un Service Level Agreement.

L'autorité de surveillance de la Fondation est l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

Employeurs affiliés

| | Effectif fin 2010 | Effectif fin 2009 | Variation 2010 |
|---------------------|------------------------------|----------------------|-------------------|
| Employeurs affiliés | 1'381 | 1'386 | -5 |

II Membres actifs et bénéficiaires de rente

| | Effectif fin 2010 | Effectif fin 2009 | Variation 2010 |
|---|------------------------------|----------------------|-------------------|
| Assurés actifs | 12'836 | 12'344 | 492 |
| Plans de prévoyance | | | |
| Plans enveloppants (plans LPP et plans surobligatoires) | 12'499 | 12'016 | 483 |
| Plans surobligatoires | 337 | 328 | 9 |
| Bénéficiaires de rente | | | |
| Dont rentes de vieillesse | 853 | 756 | 97 |
| Dont rentes d'invalidité | 549 | 565 | -16 |
| Dont autres rentes | 481 | 509 | -28 |

III Genre de réalisation du but

Explication du plan de prévoyance (des plans de prévoyance)

REWOR Fondation communautaire 2^e pilier a pour but l'exécution de la prévoyance professionnelle sur la base des normes en vigueur en Suisse. En vertu du règlement d'organisation et d'administration, les tâches et responsabilités sont réparties entre la Fondation d'une part et les institutions de prévoyance d'autre part.

Les commissions de prévoyance des institutions de prévoyance choisissent un plan d'assurance adéquat pour les personnes assurées. REWOR Fondation communautaire 2^e pilier assure au moins les prestations requises par la loi. Il est possible de convenir d'une solution plus étendue avec la commission de prévoyance. Un contrat d'assurance collective a été conclu avec la Mobilière, Société Suisse d'Assurances sur la Vie, Nyon, pour couvrir les risques de longévité, de décès et d'invalidité. Les rentes de vieillesse et de survivants en cours sur la base du contrat d'assurance collective avec la Rentenanstalt/SwissLife, Zurich, résilié au 31 décembre 2007, demeurent auprès de la Rentenanstalt/Swiss Life.

Financement, méthode de financement

Les plans de prévoyance de REWOR Fondation communautaire 2^e pilier reposent sur la primauté des cotisations. Les prestations pour l'assurance vieillesse dépendent de l'avoir épargné. En cas de décès ou d'invalidité, les prestations applicables sont celles du plan de prévoyance de l'institution de prévoyance. Ces risques sont couverts par les contrats de réassurance ad hoc de REWOR Fondation communautaire 2^e pilier. La moitié au moins des cotisations est versée par l'employeur.

En règle générale, l'ensemble de la fortune est placé auprès d'une banque qui verse un taux d'intérêt à hauteur du taux fixé par le Conseil fédéral pour les fonds LPP, ce qui permet une rémunération adéquate des capitaux de prévoyance. Les dispositions OPP2 entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2009 impliquent une dérogation aux limites dans les placements bancaires. Le conseil de fondation édictera un règlement de placement correspondant avec des limites dérogeant à l'OPP2 (prudent man rule). Le conseil de fondation fournira une justification d'extension ad hoc, qu'il soumettra à l'autorité de surveillance. Un placement individuel de la fortune en titres peut être décidé pour chaque institution de prévoyance dans le cadre des règlements du conseil de fondation. En ce qui concerne les placements en titres, il convient d'observer pour chaque institution de prévoyance les dispositions de l'OPP2. A cet égard, la responsabilité propre des institutions de prévoyance est prise en compte au moyen d'une convention de couverture intégrale avec l'entreprise affiliée afin qu'il n'en résulte pas de financement croisé.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

Confirmation relative à la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les principes de comptabilité, d'établissement du bilan et d'évaluation sont régis par le droit des obligations et par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) ainsi que par d'autres dispositions.

Les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Fondation en accord avec les principes de la Swiss GAAP RPC 26.

Principes comptables et d'évaluation

Saisie des opérations

Toutes les opérations sont saisies dans les livres par date de conclusion. Elles sont inscrites au bilan et évaluées selon les principes ci-après. Le bilan est généralement établi sur la base du produit brut. Les différents postes inscrits dans une position du bilan sont en principe évalués séparément (évaluation individuelle).

Monnaies étrangères

Les livres sont tenus en francs suisses. Les placements en monnaies étrangères sont évalués au cours de la banque qui gère les dépôts et inscrits dans les comptes annuels.

Liquidités, créances et engagements

Le bilan est établi à la valeur nominale. Des corrections individuelles peuvent être effectuées pour les risques identifiables conformément au principe de prudence. Les évaluations de créances sont fondées sur les appréciations correspondantes ainsi que sur les mesures appliquées pour la surveillance.

Titres

Les placements en titres sont inscrits au bilan à la valeur boursière, qui comprend la valeur de marché actuelle avec inclusion des intérêts courus et de l'éventuel revenu accumulé. La valeur boursière peut dépasser la valeur nominale des placements.

Comptes de régularisation

L'ensemble des éléments des charges et des produits sont régularisés sur la base de leur caractère significatif et de leur permanence, et inscrits comme comptes de régularisation actifs ou passifs.

Provisions non techniques

Une provision est constituée si un événement passé crée, au jour de clôture de l'exercice, une obligation probable justifiée dont le montant est incertain mais estimable. Des rectifications de valeurs ad hoc sont prises en compte sous ce poste pour les risques de pertes identifiables sur l'actif.

Capital de prévoyance

Le capital de prévoyance des assurés comprend les obligations financières nominales, conformément au capital d'épargne versé et rémunéré.

Provisions techniques

Les réserves nécessaires sont constituées en accord avec le rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle. Dans son analyse, l'expert évalue les risques qui peuvent résulter de l'activité de prévoyance de la Fondation communautaire, en particulier la longévité, l'invalidité et autres exigences réglementaires.

Instruments financiers dérivés

A l'exception de quelques institutions de prévoyance qui proposent une solution individuelle sous forme de titres, la Fondation n'effectue aucun placements dans des instruments financiers dérivés, hormis pour couvrir certains postes stratégiques.

Modification des principes pour l'évaluation, la comptabilité et la présentation des comptes

Les principes d'établissement du bilan et d'évaluation n'ont pas subi de modification notable par rapport à l'année précédente.

V Risques actuariels / Couverture des risques / Degré de couverture**Nature de la couverture des risques, réassurance**

La couverture des risques correspond au plan de prévoyance choisi par les institutions de prévoyance. Les risques actuariels de décès, de vieillesse et d'invalidité sont réassurés auprès de La Mobilière, Société Suisse d'Assurances sur la Vie.

Evolution et rémunération des avoirs de vieillesse dans le cadre du système de primauté des cotisations

| en CHF | 2010 | 2009 |
|--|--------------------|-------------|
| Capital de prévoyance des assurés actifs au début de l'année | 886'907'087 | 837'639'758 |
| Bonifications de vieillesse provenant des cotisations | 63'360'375 | 59'605'164 |
| Distribution de fonds libres des institutions de prévoyance (Bonus) | 3'046'574 | 2'461'967 |
| Libération du paiement des cotisations d'épargne | 2'690'205 | 2'493'669 |
| Versements de libre passage/versements uniques et sommes de rachat | 106'787'046 | 96'380'930 |
| Paiements versements anticipés pour la propriété du logement/divorce | 311'180 | 539'870 |
| Prestations de libre passage en cas de sortie | -72'863'899 | -81'694'642 |
| Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce | -7'927'351 | -6'574'769 |
| Départs à la retraite | -41'271'639 | -39'017'928 |
| Cas de décès | -3'684'608 | -1'454'016 |
| Rémunération du capital de prévoyance des assurés* | 17'391'138 | 16'527'084 |
| Capital de prévoyance des assurés actifs à la fin de l'année | 954'746'108 | 886'907'087 |

*Taux d'intérêt: 2010 à 2.00% / 2009 à 2.00%

Montant de l'avoir de vieillesse en vertu de la LPP

| en CHF | 2010 | 2009 |
|--|--------------------|-------------|
| Capital de prévoyance à la fin de l'année | 954'746'108 | 886'907'087 |
| Avoir de vieillesse LPP à la fin de l'année | 651'161'505 | 610'348'940 |

Evolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rente*

| en CHF | 2010 | 2009 |
|--|----------------|---------|
| Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente au début de l'année | 256'155 | 269'994 |
| Paiements de rentes | -32'340 | -32'340 |
| Constitution des capitaux de couverture des bénéficiaires de rente | 6'285 | 18'501 |
| Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente à la fin de l'année | 230'100 | 256'155 |

* Ancien effectif des bénéficiaires de rente non réassurés

Evolution des fonds libres des institutions de prévoyance

| en CHF | 2010 | 2009 |
|---|-------------------|------------|
| Fonds libres des institutions de prévoyance au début de la période | 18'987'233 | 17'768'440 |
| Modification résultant des entrées/sorties des institutions de prévoyance | 382'742 | -1'620'596 |
| Distribution des fonds libres aux assurés | -2'995'187 | -2'461'968 |
| Augmentation/réduction résultant des découverts | -454'417 | -1'389'519 |
| Excédent des produits (+)/Excédent des charges (-) | 4'729'459 | 6'690'876 |
| Fonds libres des institutions de prévoyance à la fin de l'année | 20'649'830 | 18'987'233 |

Résultat de la dernière expertise actuarielle
au 31 décembre 2009

Le rapport de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle a été établi pour la dernière fois par Auxor Actuaries SA, Gland, pour les comptes annuels 2009. Ce rapport indique que la situation financière de la Fondation peut être qualifiée de bonne. Les

prestations de la Fondation peuvent être versées grâce à la réassurance au moyen de contrats d'assurance-risque et de provisions adéquates.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

| en CHF | 2010 | 2009 |
|--|--------------------|-------------|
| Capital de prévoyance assurés actifs | 954'746'108 | 886'907'087 |
| Capital de prévoyance bénéficiaires de rente | 230'100 | 256'155 |
| Provisions techniques | 17'073'772 | 15'191'254 |
| Provision pour excédent de rentes | 4'883'000 | 4'459'000 |
| Provision pour taux de conversion | 6'045'073 | 4'586'034 |
| Provision pour rente de veuve escomptée | 54'000 | 54'000 |
| Provision pour l'âge terme des femmes | 454'973 | 467'000 |
| Provision de longévité | 11'505 | 0 |
| Provision pour la compensation des primes | 5'625'221 | 5'625'220 |
| Total du capital de prévoyance et des provisions techniques | 972'049'980 | 902'354'496 |

Dans la perspective de la diminution du taux de conversion du réassureur au 1.1.2012, la provision pour taux de conversion a été renforcée dans une première tranche d'environ 1.2 mio.

Bases techniques et autres hypothèses pertinentes
au plan actuariel

Les calculs actuariels pour les provisions techniques sont effectués à l'aide des bases techniques pour les caisses de pension CFA 2000 à un taux d'intérêt s'élevant désormais à 3.5% par an.

Lors de sa séance du 15.12.2010, le conseil de fondation a décidé d'adopter à partir de l'exercice 2011 les bases techniques LPP 2010 avec un taux d'intérêt technique de 3.0%.

Les bases actuarielles pour la réassurance des risques vieillesse, décès et invalidité sont fondées sur les bases techniques des réassureurs.

Réserves de cotisations des employeurs avec renonciation à l'utilisation

| en CHF | 2010 | 2009 |
|---|-------------------|------------|
| Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation | 28'165'632 | 25'108'643 |
| Réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation | 255'836 | 318'944 |
| Total de la réserve de cotisations de l'employeur | 28'421'468 | 25'427'587 |

Degré de couverture en vertu de l'art. 44 OPP2

| | 2010 | 2009 |
|---|----------------|---------|
| Degré de couverture selon l'expertise actuarielle | 103.5 % | 103.5 % |

VI Explications sur le placement de la fortune et son résultat net

Organisation de l'activité de placement, règlement relatif aux placements

Le conseil de fondation fixe, dans un règlement, les conditions du placement individuel de la fortune des institutions de prévoyance en titres. La fortune est généralement placée dans le cadre de mandats de gestion de fortune confiés à des banques ou, de manière indirecte, dans des fondations de placement qui répondent aux exigences de l'OPP2. Sur la base de la capacité à prendre des risques des différentes institutions de prévoyance, la commission de prévoyance a le choix, pour l'Asset-Allocation, entre trois modèles de portefeuille avec une part d'actions située entre 17.5 % et 42 %.

Organisation de l'activité de placement pour les institutions de prévoyance avec une solution basée sur un compte et pour REVOR fondation communautaire 2^e pilier

Le conseil de fondation fixe, dans un règlement, les conditions de l'activité de placement des institutions de prévoyance avec une solution basée sur un compte et pour les réserves et les provisions de REVOR fondation communautaire 2^e pilier.

Applications des extensions (art. 50, al. 4 OPP2) avec présentation conséquente du respect de la sécurité et de la répartition des risques (art. 50, al. 1-3 OPP2)

Dans certains instituts bancaires, la limite applicable aux débiteurs individuels est dépassée. Les possibilités d'extension sont définies dans le règlement des placements. Les non RBA-Banques apportent la garantie au moyen de la mise en gage de titres en usage dans le

commerce conformément au contrôle de solvabilité selon le règlement des placements. Dans les RBA-Banques, les valeurs excédantes sont couvertes par les garanties correspondantes selon réglementation séparée.

Rétrocessions

REVOR fondation communautaire 2^e pilier atteste qu'elle n'a mandaté pour l'exercice 2010 aucun gestionnaire de fortune indépendant et qu'elle n'a reçu aucune indemnité. Le gestionnaire de fortune de REVOR fondation communautaire 2^e pilier a rédigé une confirmation écrite datée du 28.01.2011 selon laquelle aucune rétrocession et/ou Finder's Fees n'ont été effectués en 2010.

Explication sur la réserve pour fluctuation des valeurs

Les placements sont affectés sur la base des risques inhérents à chacun d'eux. Les taux de risque varient entre 0.7% et maximum 20% selon la catégorie. Les risques de change pour les placements en titres sont couverts par une réserve maximale pour fluctuation des valeurs de 20%. Chaque institution de prévoyance peut décider de sa stratégie de placement et de la répartition des fonds. Le risque résiduel des autres actifs est pris en compte au moyen d'une réserve pour fluctuation des valeurs de 0.7% au maximum de la somme inscrite au bilan.

Objectif et calcul de la réserve pour fluctuation des valeurs

| in CHF | Effectif fin 2010 | Effectif fin 2009 |
|---|------------------------|----------------------|
| Réserves pour fluctuation des valeurs des institutions de prévoyance détenant des titres pour propre compte | 2'674'659 | 2'841'002 |
| Réserves de la Fondation communautaire pour fluctuation des valeurs des titres | 2'860'496 | 2'904'550 |
| Réserves de la Fondation communautaire pour fluctuation des valeurs des actifs | 7'337'139 | 6'833'663 |
| Total des réserves pour fluctuation des valeurs en vertu du bilan | 12'872'294 | 12'579'215 |
| Institutions de prévoyance détenant des titres pour propre compte | | |
| Engagements | 27'604'717 | |
| Objectifs RFV en % des engagements | 10.00 – 20.00 % | |
| RFV comptabilisée en % des engagements | 9.69 % | |
| Année précédente: RFV comptabilisée en % des titres | | 13.49 % |
| Fondation communautaire | | |
| Titres de la Fondation communautaire | 14'302'478 | 14'522'751 |
| Total actifs | 1'048'162'722 | 976'237'542 |
| Objectifs RFV en % des titres | 20.00 % | 20.00 % |
| Objectifs RFV en % des actifs | 0.70 % | 0.70 % |
| RFV comptabilisée en % des titres | 20.00 % | 20.00 % |
| RFV comptabilisée en % des actifs | 0.70 % | 0.70 % |

Présentation de la fortune par catégorie de placements

| in CHF | Structure en % fin 2010 | Effectif fin 2010 | Structure en % fin 2009 | Effectif fin 2009 |
|--|----------------------------|----------------------|----------------------------|----------------------|
| Liquidités et placements sur le marché monétaire | 96.5 % | 1'011'568'293 | 95.0 % | 927'003'366 |
| Créances | 0.3 % | 2'851'499 | 0.2 % | 1'723'521 |
| Placements chez l'employeur | 0.1 % | 956'979 | 0.1 % | 1'166'759 |
| Prêts et hypothèques | 0.0 % | 0 | 0.0 % | 157'000 |
| Titres | | | | |
| Placements en obligations | 1.1 % | 11'376'008 | 1.3 % | 12'805'947 |
| Fondations de placements en obligations | 0.2 % | 1'719'605 | 0.2 % | 1'562'164 |
| Placements en actions | 0.2 % | 2'603'897 | 0.3 % | 3'046'184 |
| Fondations de placements en actions | 0.9 % | 9'964'832 | 2.1 % | 20'821'149 |
| Fondations de placements immobiliers | 0.4 % | 3'824'303 | 0.5 % | 4'345'551 |
| Placements alternatifs | 0.0 % | 67'299 | 0.0 % | 0 |
| Total des titres | 2.8 % | 29'555'944 | 4.4 % | 42'580'995 |
| Participations et prêts Prias Holding SA | 0.3 % | 2'788'000 | 0.3 % | 2'872'000 |
| Comptes de régularisation actifs | 0.0 % | 442'007 | 0.0 % | 733'901 |
| Total des actifs | 100.0 % | 1'048'162'722 | 100.0 % | 976'237'542 |

Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

| en CHF | Effectif fin 2010 | Effectif fin 2009 |
|---|----------------------|----------------------|
| Valeur marchande des placements structurés à caractère dérivé | 301'925 | 850'638 |

Explication du résultat net du placement de la fortune

| en CHF | Rendement du Ø capital* 2010 | Ø capital* 2010 | Rendement du Ø capital* 2009 | Ø capital* 2009 |
|--|------------------------------------|----------------------|------------------------------------|--------------------|
| Liquidités et placements sur le marché monétaire | 1.96 % | 969'285'830 | 2.00 % | 895'690'198 |
| Titres et participations | 0.64 % | 38'898'470 | 11.33 % | 43'493'421 |
| Total des actifs | 1.91 % | 1'012'200'132 | 2.43 % | 943'643'018 |

* Le capital moyen se calcule comme suit: (capital de l'année précédente + capital à la fin de l'année)/2

Explication des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations de l'employeur

| en CHF | Effectif fin 2010 | Effectif fin 2009 |
|---|----------------------|----------------------|
| Compte courant cotisations des institutions de prévoyance | 956'979 | 1'166'759 |
| Total des placements chez l'employeur | 956'979 | 1'166'759 |

| en CHF | 2010 | 2009 |
|--|-------------------|------------|
| Réserve de cotisations de l'employeur au début de l'année | 25'427'587 | 22'346'393 |
| Versements | 3'971'809 | 4'800'364 |
| Reprise d'institutions de prévoyance | 1'302'337 | 524'478 |
| Utilisation pour le paiement des cotisations | -2'436'367 | -1'885'559 |
| Remise à d'autres institutions de prévoyance | -362'983 | -767'409 |
| Rémunération de la réserve de cotisations de l'employeur* | 519'085 | 409'320 |
| Réserve de cotisations de l'employeur à la fin de l'année | 28'421'468 | 25'427'587 |

* La rémunération de la réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation dépend de la performance réalisée et s'élève au maximum au taux d'intérêt LPP.

VII Explication d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

| en CHF | 2010 | 2009 |
|---|-------------------|------------|
| Composition compte de régularisation actifs | | |
| Prestations de sortie payées, non traitées au plan technique | 162'749 | 419'191 |
| Autres actifs transitoires | 279'258 | 314'710 |
| Total compte de régularisation actifs | 442'007 | 733'901 |
| Composition compte de régularisation passifs | | |
| Prestations d'entrée payées, non traitées au plan technique | 9'634'120 | 13'221'414 |
| Libération des cotisations d'épargne payées, non traitées au plan technique | 697'386 | 685'514 |
| Autres passifs transitoires | 760'299 | 166'613 |
| Total compte de régularisation passifs | 11'091'805 | 14'073'541 |

Participation aux excédents des contrats d'assurance

Durant l'année sous revue, la Mobilière nous a versé la participation légale aux excédents (legal quote) pour l'année d'assurance 2009 à hauteur de CHF 3'880'765.70.

CHF 2'880'765.70 ont été crédités sur les fonds libres des institutions de prévoyance encore existantes, de manière proportionnelle

à la prime de risque versée en 2009. La répartition au sein des institutions de prévoyance est effectuée chaque année sur décision de la commission de prévoyance. La différence de CHF 1'000'000 a été affectée aux réserves techniques.

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

Il n'existe actuellement pas de prescriptions particulières de l'autorité de surveillance. Il a été pris connaissance des comptes annuels pour 2009 conformément à la lettre du 16.12.2010.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Découvert/Explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

4 institutions de prévoyance sont affiliées à REVOR fondation communautaire 2^e pilier avec un découvert d'un montant de CHF 195'449. Les institutions de prévoyance sont tenues de prendre des mesures d'assainissement. Les mesures prises en

accord avec la Fondation communautaire contiennent des contributions d'assainissement, des renoncations à l'utilisation des réserves de cotisations d'employeurs et des réductions des rémunérations minimales.

Explication sur les institutions de prévoyance présentant un découvert

| | Effectif fin 2010 | Effectif fin 2009 |
|--|------------------------------|----------------------|
| Nombre d'institutions de prévoyance présentant un découvert | 4 | 5 |
| dont, avec un degré de couverture de 90 à 99 % | 4 | 4 |
| dont, avec un degré de couverture de moins de 90 % | 0 | 1 |
| Montant total du découvert des institutions de prévoyance | 195'449 | 649'866 |
| Réserves de cotisations des employeurs avec renonciation à l'utilisation | 255'836 | 318'944 |
| dont montant sollicité pour les découverts | 255'836 | 236'356 |

Renonciation de l'employeur à l'utilisation de sa réserve de cotisations

Les réserves de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation sont indiquées au chapitre V. Elles servent à garantir les découverts et à couvrir la capacité à prendre des risques. Le montant sollicité pour les découverts figure dans le tableau ci-dessus.

Liquidations partielles

Pendant l'année sous revue, aucune liquidation partielle n'a eu lieu au niveau des institutions de prévoyance.

Aucune liquidation partielle n'a eu lieu au niveau de la Fondation communautaire.

X Evénements postérieurs au jour de clôture de l'exercice

Par lettre du 29.3.2011, l'OFAS a communiqué que les conditions essentielles pour la poursuite des solutions basées sur un compte découlant du règlement des placements de REVOR fondation communautaire 2^e pilier du 15.12.2010 sont contestées. Le conseil de fondation a pris connaissance de l'état de fait et mis en place des mesures correspondantes.

Rapport de l'organe de contrôle



Rapport de l'organe de contrôle
au Conseil de fondation de
REVOR Fondation communautaire 2^e pilier
Muri

PricewaterhouseCoopers AG
Bahnhofplatz 10
Postfach
3001 Bern
Téléphone +41 58 792 75 00
Fax +41 58 792 75 10
Ligne directe 058 792 77 50
www.pwc.ch

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de REVOR Fondation communautaire 2^e pilier pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

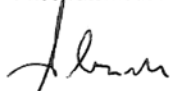
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG


Andreas Aebersold
Expert-réviseur
Réviseur responsable


Hans Hergert
Expert-réviseur

Berne, le 6 mai 2011

Annexe:

- comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Organes

Conseil de fondation

Emil Gafner, Président
Directeur de la Clientis Bank Leerau, Kirchleerau

Carl von Heeren, vice-président
Directeur d'Ireca SA, Reinach

Simon Graa
Vice-directeur SB Saanen Bank AG, Saanen

Karin Grütter
Gestion de projets, marketing,
Inter-Translations SA, Berne

Cornelia Baumann
Secrétaire communale,
Administration communale de Wileroltigen

Pia Giger
Agente fiduciaire, Häfliger Treuhand AG, Holziken

Gérance

Thomas Schneebeli

Cadres

Peter Oppliger
Edwald Stampfli
Beat Lüthi
Bruno Gruber
Roman Kahr

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers AG, Bern

Expert

ABCON AG, Bern, Monsieur Martin Schnider

Domicile

REVOR Fondation communautaire 2^e pilier
Mattenstrasse 8
3073 Gümligen
Téléphone 031 359 79 77
Téléfax 031 359 79 78
E-mail: revor@primanet.ch
Internet: www.revor.ch

Adresse postale

REVOR Fondation communautaire 2^e pilier
Case postale 5365
3001 Berne

